



Les Maculinea et l'Azuré de la croisette



Azuré du serpolet

© E. Sardet



Azuré de la croisette

© E. Sardet

Les Azurés tirent leur nom de la couleur bleue des ailes des mâles. Ces papillons appartiennent à la Famille des Lycaenidae et plus exactement à la sous-famille des Polyommatainae. Les femelles présentent souvent des couleurs plus « éteintes » ou brunes.

Nous allons nous intéresser ici à un genre peu ordinaire : les *Maculinea* (ou *Phengaris*). Leur vie dépend très étroitement d'une fleur et d'une fourmi bien spécifiques. En été, les femelles pondent leurs œufs sur les boutons floraux de leur plante associée appelée « plante-hôte ». Après éclosion, la chenille dévore l'intérieur des fleurs en y restant cachée pendant 3 à 4 semaines. Puis elle se laisse tomber au sol et émet alors une odeur particulière attirant certaines fourmis rouges. Ces dernières, trompées, croient reconnaître l'une des leurs. Elles recueillent la chenille et la transportent jusqu'à la fourmilière. Pour se nourrir, suivant les espèces, la chenille va soit manger les couvains des fourmis, soit être nourrie par la bouillie préparée pour les larves de la colonie par les ouvrières. Elle va ensuite hiverner chez son hôte, cessant son activité en même temps que les fourmis pour la reprendre au printemps. La chenille se transforme ensuite en chrysalide dans la fourmilière. Au début de l'été, elle devient papillon. Ce dernier n'émet plus d'odeur trompeuse et se doit alors de rapidement sortir à l'air libre avant d'être reconnu et dévoré par les fourmis qui reconnaissent l'usurpateur. Et le cycle recommence ...

Ce cycle très particulier explique la grande fragilité des *Maculinea*. La plante-hôte et les fourmis doivent être en densité suffisante pour que les azurés puisse les rencontrer.

Sur le Parc, il est possible de retrouver 4 espèces du genre *Maculinea* :



Zoom sur l'Azuré de la croisette

L'Azuré de la croisette (*Maculinea alcon rebeli*) est aujourd'hui localisé et globalement peu abondant en France. Il a beaucoup régressé et semble avoir disparu de plusieurs régions. Dans le quart nord-est de la France, il est très rare. Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Jura y fait figure d'exception puisque environ 50 stations de l'espèce sont connues à ce jour. Notre territoire est donc fortement responsable de sa conservation.

Pour l'Azuré de la croisette, la plante spécifique est la Gentiane croisette (parfois la Gentiane jaune) et la fourmi particulière est *Myrmica schenki* (parfois *Myrmica scabrinodis* et *Myrmica sabuleti*).



Du fait de sa vulnérabilité, l'Azuré de la croisette est légalement protégé en France et sa préservation est considérée comme prioritaire au niveau européen. Le livre rouge traitant de la faune menacée de France indique que l'espèce est en danger.

Les principales menaces qui pèsent sur l'Azuré de la croisette relèvent de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles (pâturage extensif), de l'enrésinement (plantation d'épicéas), de l'intensification des activités agricoles (fertilisation accrue, sursemis, retournement, etc.).

Sur la base de ce constat, depuis 2003, l'Azuré de la croisette fait l'objet d'un plan d'action régional, associant notamment le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté (CRENFC), l'Office pour les insectes et leur environnement de Franche-Comté (OPIE-FC), le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté (CBNFC) et différentes structures gestionnaires locales (Réserve Naturelle Nationale du Lac de Remoray, Communauté de communes Frasne-Drugeon, PNR du Haut-Jura, ADAPEMONT).

Ce programme a pour but de constituer un réseau de sites propices à l'accueil de l'Azuré de la croisette sur lesquels propriétaires fonciers et exploitants agricoles sont sensibilisés et un suivi est réalisé.

Le Parc propose actuellement aux exploitants et aux propriétaires de parcelles abritant la Gentiane croisette et l'Azuré de la croisette de signer des conventions afin de s'engager à poursuivre leurs bonnes pratiques.

